

Goin, le 12 juin 2024

**Message important à l'intention des familles utilisatrices des services
périscolaires et extrascolaires**

Grille tarifaire péri-extrascolaire du Sud Messin 2024-2025

Chers parents,

Je fais suite à mon courrier du 9 août 2023 dans lequel je vous informais du report de la mise en place d'une grille tarifaire harmonisée pour les services périscolaires et extrascolaires au 1^{er} janvier 2024.

Depuis cette date, différents temps d'échanges et de travail ont eu lieu afin de proposer une nouvelle grille tarifaire répondant aux besoins et attentes des familles tout en permettant à la collectivité de faire face à la hausse, parfois forte et toujours régulière, des coûts de ce service.

Ces consultations et travaux ont pris plus de temps que prévu, ce qui a retardé l'entrée en application de cette grille tarifaire. Néanmoins, la Communauté de Communes du Sud Messin a abouti à un projet de grille tarifaire qui a été voté lors du conseil communautaire le 6 juin 2024.

Je tiens à remercier la participation des familles lors des différents temps d'échanges ainsi que la transmission des informations nécessaires à l'estimation de l'impact du projet de nouvelle grille.

Cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024. Nous sommes convaincus qu'elle permettra de mieux répondre aux attentes des familles tout en assurant une gestion équitable et durable de nos services.

Comme indiqué dans mon courrier du 7 juillet et 9 août 2023, la CAF de la Moselle, principal cofinanceur du service péri-extrascolaire, demande à toutes les collectivités compétentes de mettre leur grille tarifaire en conformité avec les principes de progressivité fiscale, de dégressivité liée au nombre d'enfants et d'accessibilité renforcée du service aux familles à faibles revenus.

Cette nouvelle grille repose sur des principes généraux de tarification qui sont :

- La mise en place de **7 tranches de tarification progressives**, étendues et basées sur le **Quotient Familial CAF**
- **Un tarif unique** :
 - 1 coût horaire pour le périscolaire
 - 1 coût horaire pour le centre aéré + mercredi
- **Ce coût horaire est progressif en fonction des Quotients Familiaux CAF**
- **La Pause méridienne minorée ou majorée par QF CAF** et proratisée suivant le nombre d'heures d'accueil de chaque structure
- **Un tarif unique** pour le **goûter** (0,90 €) et le **repas** (4,73 €)
- Une tarification **modulée** pour le soir, le mercredi et les vacances **en fonction du nombre d'heures d'accueil** et suivant les plages d'inscription
- Une réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant inscrit sur la même plage d'accueil

- Une réduction de 25% pour toute inscription le mercredi en journée complète et les vacances en semaine complète
- Une majoration de 10% pour les familles extérieures à la CC ou regroupements scolaires de la CC
- Une **participation variable aux "extras"** des vacances (en fonction des revenus)
- Une inscription minimale de 3 jours par semaine lors des vacances scolaires
- **L'actualisation annuelle des tarifs** en fonction de l'inflation et de l'augmentation des coûts

Je souhaite également informer les familles sur les diverses aides disponibles lorsque vos enfants sont accueillis en accueil péri ou extrascolaire. En effet, consciente des défis financiers que représentent les frais de garde, j'estime essentiel que chaque famille soit bien renseignée sur les dispositifs de soutien auxquels elle peut prétendre.

Aussi :

- Si votre enfant a moins de 6 ans :
Déduction du coût d'accueil (hors repas) des impôts :
Si vous faites garder votre enfant **hors de votre domicile (crèche ou périscolaire ou AM agréée)**, un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses payées pour la garde (hors frais de nourriture et déduction faite des aides familiales reçues au titre de la garde de l'enfant) est appliqué pour les dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans.
- Si votre enfant a moins de 10 ans :
L'AGEPI de Pôle Emploi pour vous aider à garder vos enfants :
Une aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI) peut être attribuée aux demandeurs d'emploi en difficulté, parents isolés, qui ont un problème de garde d'un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans lorsqu'ils reprennent un emploi ou entrent en formation. Cette aide est attribuée et versée par France Travail.
- Peut-importe l'âge de vos enfants :
Aide à la garde d'enfant dans l'entreprise proposée par certains CE :
Certaines entreprises ou Comités Social d'Entreprise peuvent accorder à leurs salariés une aide financière visant à réduire le coût lié à la garde d'enfant. Cette aide est plafonnée à 2.301€ par an (montant fixé par arrêté interministériel). Si les deux parents travaillent au sein de la même entreprise, ils peuvent cumuler cette aide.
- Peut-importe l'âge de vos enfants :
Les Aides aux Temps Libres :
La Caf de la Moselle propose une aide pour favoriser la participation à des centres aérés. Elle est de 6 € ou 11 € par jour, selon le QF, à déduire du montant de la journée complète avec repas dans un accueil de loisirs sans hébergement.
Les allocataires concernés n'ont aucune démarche à effectuer. Un courrier leur est automatiquement adressé courant février pour les informer de leurs droits.

Je vous remercie pour l'attention que vous aurez portée à ce message et à ces explications.

Je reste à votre disposition pour toute question ou besoin d'information complémentaire.

Bien cordialement à toutes et tous.

La Présidente

Brigitte TORLOTING



Copie pour information :

- Messieurs les Maires du Sud Messin et Madame le Maire de Pouilly
- Mesdames et messieurs les Conseillers Communautaires
- Fédérations « Foyers Ruraux de Moselle » « Familles Rurales de la Moselle » et associations locales
- Mesdames et messieurs les directeurs de structures périscolaires

Tarifs Accueil péri-extrascolaires Sud Messin
Délibération Conseil Communautaire du 06 juin 2024

PERISCOLAIRE	QF 0 à 500 €	QF 501 à 750 €	QF 751 à 1100 €	QF 1101 à 1500 €	QF 1501 à 2000 €	QF 2001 à 2500 €	QF 2501 € et +
Matin	1,35 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €	2,68 €	3,30 €	3,50 €
Midi 2h	6,05 €	7,05 €	8,29 €	9,53 €	10,10 €	11,34 €	11,75 €
Midi 1h45	5,67 €	6,61 €	7,77 €	8,93 €	9,47 €	10,63 €	11,01 €
Midi 1h30	5,29 €	6,16 €	7,25 €	8,33 €	8,83 €	9,91 €	10,27 €
Soir 1h (goûter)	2,25 €	2,90 €	3,10 €	3,30 €	3,58 €	4,20 €	4,40 €
Soir 2h (goûter)	3,60 €	4,90 €	5,30 €	5,70 €	6,26 €	7,50 €	7,90 €
Soir 2h30 (goûter)	4,28 €	5,90 €	6,40 €	6,90 €	7,60 €	9,15 €	9,65 €
Soir 3h (goûter)	4,95 €	6,90 €	7,50 €	8,10 €	8,94 €	10,80 €	11,40 €
MERCREDIS	QF 0 à 500 €	QF 501 à 750 €	QF 751 à 1100 €	QF 1101 à 1500 €	QF 1501 à 2000 €	QF 2001 à 2500 €	QF 2501 € et +
Matin	5,40 €	6,60 €	7,40 €	8,00 €	9,20 €	10,40 €	12,00 €
Matin + Repas	12,83 €	14,63 €	15,83 €	16,73 €	18,53 €	20,33 €	22,73 €
Repas + A.M	13,73 €	15,53 €	16,73 €	17,63 €	19,43 €	21,23 €	23,63 €
A .M (avec goûter)	6,30 €	7,50 €	8,30 €	8,90 €	10,10 €	11,30 €	12,90 €
Journée avec repas et goûter	14,35 €	16,60 €	18,10 €	19,22 €	21,47 €	23,72 €	26,72 €
ALSH VACANCES	QF 0 à 500 €	QF 501 à 750 €	QF 751 à 1100 €	QF 1101 à 1500 €	QF 1501 à 2000 €	QF 2001 à 2500 €	QF 2501 € et +
Journée (minimum 3 jours d'inscription)	19,13 €	22,13 €	24,13 €	25,63 €	28,63 €	31,63 €	35,63 €
Semaine	71,74 €	82,99 €	90,49 €	96,11 €	107,36 €	118,61 €	133,61 €
Participation si sortie	4,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €